

**DÉLIBÉRATION N° 2025-005 DU SYNDICAT MIXTE
"Centre Jean-Henri FABRE de SAINT-LÉONS en Lévézou"**

Délibération prise en séance du 25 FEVRIER 2025 à 14 h 00

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 février à 14 H 00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte « Centre Jean-Henri FABRE de SAINT-LÉONS » s'est réuni en salle AUBRAC à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CALMELLY, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents : M. Jean-Luc CALMELLY, Mme Nadine FRAYSSE, M. Jean-Michel ARNAL, M. Régis NESPOULOUS, M. Yves REGOURD, M. Serge GELY, Mme Emilie SAULES LE BARS, Mme Kateline DURAND.

Etaient absents et représentés : M. Arnaud VIALA

Etaient absents : M. Claude ASSIER, M. Christophe LABORIE, M. Alexis CANITROT

Secrétaire de séance : Mme Kateline DURAND.

Objet : Approbation de la modification des statuts d'Aveyron Ingénierie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son articles L. 5511-1 ;

Vu les statuts d'Aveyron Ingénierie tels qu'adoptés en Assemblée Générale Extraordinaire le 5 novembre 2024 ;

Considérant l'évolution des statuts d'Aveyron Ingénierie, notamment sur les points suivants :

- Simplifications administratives avec les adhérents ;
- Composition du Conseil d'Administration ;
- Attributions du Conseil d'Administration ;
- Rôle du directeur de l'agence ;
- Commission de travail thématiques entre élus.

Considérant que l'approbation de ces nouveaux statuts implique aujourd'hui une validation par le comité syndical, afin de rendre effective l'adhésion de notre syndicat à Aveyron Ingénierie dans le cadre des nouveaux statuts de l'agence et permettre ainsi à Aveyron Ingénierie de poursuivre notre accompagnement auprès de notre structure.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical :

- APPROUVE les statuts de l'agence départementale Aveyron Ingénierie tels qu'annexés à la présente délibération ;
- APPROUVE l'intervention d'Aveyron Ingénierie dans le suivi et la coordination de la délégation de service public ;
- AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Président du Syndicat,

M. Jean-Luc CALMELLY

Sens des votes : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

- **Nombre de membres en exercice : 12**
- **Nombre de membres présents : 8**
- **Nombre de suffrages exprimés : 9**